



# Guide

## des écoles publiques



2023/2024

**montmorillon:**

# Sommaire

**04**

**Les écoles de  
Montmorillon**

**06**

**Horaires  
des classes**

**08**

**Une journée type  
en élémentaire**

**09**

**Les horaires  
de l'accueil périscolaire**

**10**

**La restauration  
scolaire**

**12**

**L'aide  
aux devoirs**

**13**

**Activités périscolaires  
en maternelle**

**14**

**Le temps  
de la ville**

**15**

**Arts  
et culture**

**16**

**Portail  
famille**

**17**

**Autres temps  
autres accueils**

**18**

**Modalités  
d'inscription**

**20**

**Associations  
des parents d'élèves**

**21**

**L'éducation  
en chiffres**

**22**

**Contacts  
utiles**

**24**

**Calendrier  
scolaire 2023/2024**

## **Chers parents,**

*La ville de Montmorillon a à cœur d'assurer à vos enfants la meilleure qualité de vie possible durant le temps passé à l'école, période au cours de laquelle ils expérimentent tant d'apprentissages essentiels à leur développement.*

*C'est pourquoi, en complément du parcours éducatif et pédagogique déployé par les équipes enseignantes des écoles de la Ville, la Mairie de Montmorillon s'engage quotidiennement à contribuer à l'épanouissement et au bien-être de vos enfants à travers les différents services et activités qu'elle propose et que vous trouverez déclinés dans ce guide.*

*La Mairie met ainsi tout en œuvre pour assurer un service de restauration de très grande qualité et un accueil périscolaire riche en activités pour favoriser, notamment à travers le dispositif du Temps de la Ville, l'éveil de vos enfants et satisfaire au mieux leur curiosité et leur ouverture au monde.*

*La Mairie vous propose également depuis trois années un service d'aide aux devoirs permettant ainsi à vos enfants d'être accompagnés dans la réalisation de leurs devoirs.*

*La tarification proposée par la commune en matière de restauration scolaire (de 0,95 € à 2,50 € par repas – avec la mise en place du dispositif «cantine à 1 €» conclu en 2022 pour une période de trois ans) et d'accueil périscolaire a été étudiée pour permettre à toutes les familles de bénéficier de tarifs les plus avantageux possibles. La gratuité de toutes les activités périscolaires offertes par la Mairie de Montmorillon (dispositif du temps de la ville et étude surveillée) témoigne de la volonté de l'équipe municipale de déployer des mesures concrètes d'accompagnement des familles à l'éveil et au bien-être de leurs enfants. Enfin, l'accueil des enfants en garderie dès 7h et jusqu'à 18h30 traduit là-aussi le souhait de la mairie de faciliter au mieux la vie quotidienne des parents.*

*Vous trouverez dans ce guide, que nous avons souhaité le plus complet possible, toutes les informations nécessaires au bon suivi du déroulé de la vie scolaire et périscolaire de vos enfants.*

*Pour cette rentrée, malgré notre forte mobilisation, le Rectorat de Poitiers prévoit la fermeture de deux classes de maternelle, au motif que les effectifs ne sont pas suffisants. Nous continuerons à nous battre pour la réouverture de ces classes dès lors qu'une augmentation sensible des inscriptions dans nos écoles aura pu être constatée.*

*Les personnels des services municipaux se tiennent à votre entière disposition pour vous accompagner, de l'inscription de vos enfants au suivi de leur accueil dans les écoles publiques de Montmorillon.*

***Nous souhaitons à toutes et tous une excellente  
année scolaire 2023/2024 !***

**Bernard BLANCHET**  
Maire de Montmorillon

**Florence RALLION**  
Adjointe à l'éducation et à la jeunesse

# Les écoles de Montmorillon

## 1 ÉCOLE PUBLIQUE PRIMAIRE SAINT-NICOLAS

**Directrice Mme BILLOUIN**

**Maternelle**

4, avenue de Provence

86500 Montmorillon

☎ 05 49 91 26 35

✉ [ce.0861184V@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0861184V@ac-poitiers.fr)

**Élémentaire**

6, avenue de Provence

86500 Montmorillon

☎ 05 49 91 08 49

✉ [ce.0861184V@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0861184V@ac-poitiers.fr)

## 2 ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE VILLE-BASSE

**Directrice Mme GARRAIO-VOYER**

28, rue Jules Ferry

86500 Montmorillon

☎ 05 49 91 08 95

✉ [ce.0860401U@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860401U@ac-poitiers.fr)

## 3 ÉCOLE PUBLIQUE ÉLÉMENTAIRE ANDRÉ ROSSIGNOL

**Directrice Mme GANACHAUD**

13, rue des Champs de Foire

86500 Montmorillon

☎ 05 49 91 03 57

✉ [ce.08604397P@ac-poitiers.fr](mailto:ce.08604397P@ac-poitiers.fr)

✚  
Chapelle  
Saint-Laurent

✚  
l'Octogone

D727A

1

École publique primaire (maternelle et élémentaire)  
Saint-Nicolas

## LES CYCLES SCOLAIRES

**Cycle 1 : École maternelle**  
(petite section, moyenne section,  
grande section)

**Cycle 2 : École élémentaire**  
(cours préparatoire, cours  
élémentaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)

**Cycle 3 : École élémentaire**  
(cours moyen 1<sup>ère</sup>  
et 2<sup>ème</sup> année)

La Gartempe

  
CHU  
site de  
Montmorillon

  
Mairie  
de Montmorillon

  
Église  
Saint-Martial

  
École publique élémentaire  
André Rossignol

  
École publique maternelle ville basse

  
Camping municipal

  
Gare

# Les horaires des classes

## MATERNELLES

Matin : lundi, mardi,  
mercredi, jeudi, vendredi  
8h30 - 11h30

Après-midi : lundi, mardi, jeudi,  
vendredi  
13h30 - 15h45



## ÉLÉMENTAIRES

L'activité du Temps de la Ville spécifique aux écoles élémentaires, qui démarre après les vacances de la Toussaint, impose la mise en place de deux périodes d'horaires distinctes sur l'après-midi.



### De la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint (période 1)

*Pour les écoles élémentaires Saint-Nicolas et André Rossignol*

**Matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi**

**8h30 - 11h45**

**mercredi : 8h30 - 11h50**

**Après-midi : lundi, mardi, jeudi, vendredi**

**13h45 - 15h40**

Après les vacances de la Toussaint jusqu'à la fin de l'année scolaire (période 2)

**Matin : horaires identiques à la période 1**

**Après-midi :**

*Élémentaire Saint-Nicolas*

*Élémentaire André Rossignol*

**mardi, jeudi, vendredi**

**13h45 - 16h00**

**lundi**

**13h45 - 16h10**

**lundi, mardi, vendredi**

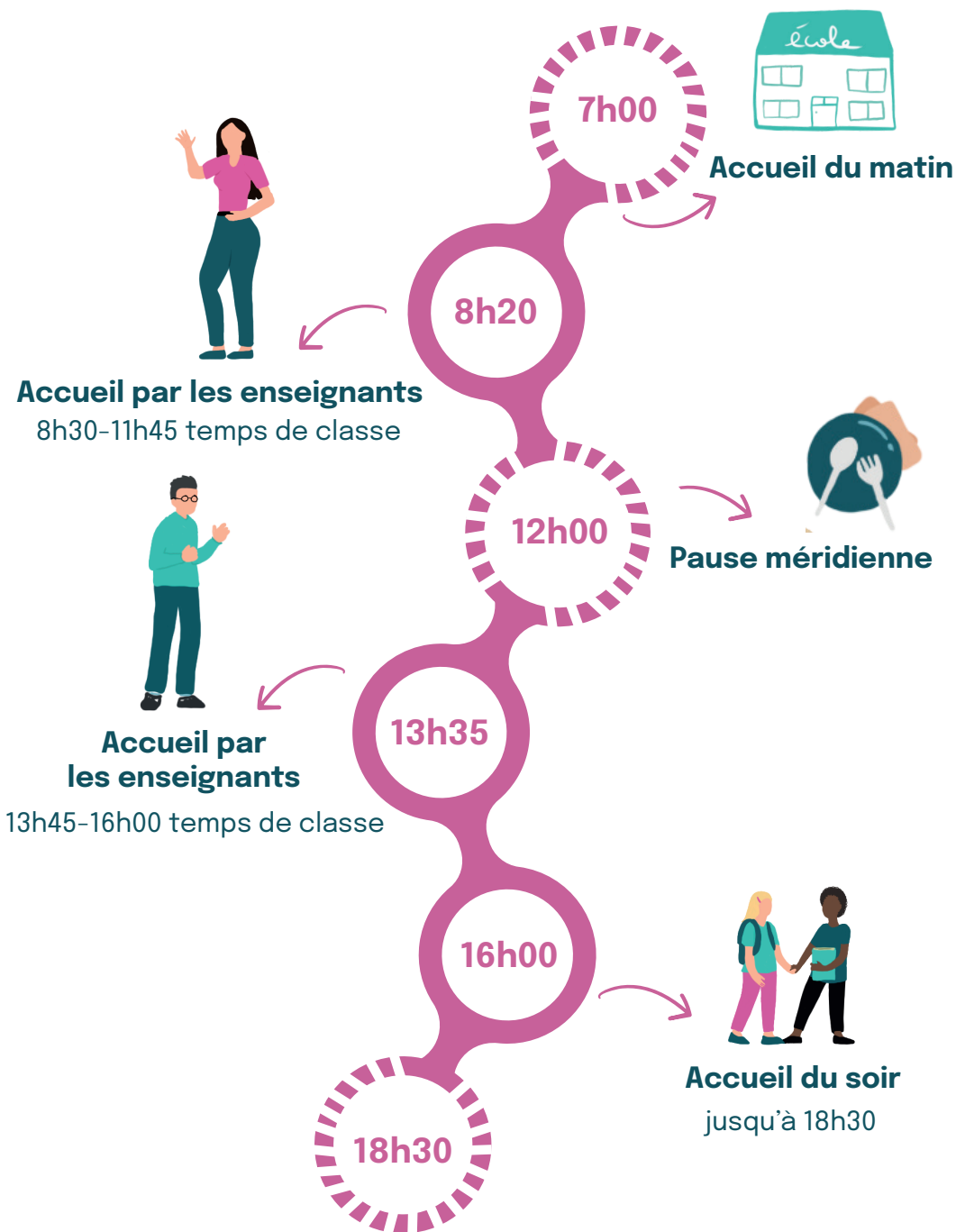
**13h45 - 16h00**

**jeudi**

**13h45 - 16h10**



# Une journée type en élémentaire





# Les horaires de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire désigne un mode de garde qui se déroule avant et après la classe, dans les locaux des écoles prévus à cet effet. Il est organisé et géré directement par la municipalité de Montmorillon.

Les enfants peuvent passer jusqu'à 5h30 par jour à l'école en dehors du temps scolaire et il est primordial que ces moments soient pour eux des temps privilégiés au cours desquels ils puissent s'épanouir.

Les activités proposées durant ce temps sont adaptées aux besoins des enfants et encadrées par du personnel qualifié.

## MATERNELLE

7h00 - 8h20  
15h45 - 18h30  
Mercredi midi :  
11h30 - 12h15

## ÉLÉMENTAIRE

7h00 - 8h20  
16h00 - 18h30  
Mercredi midi :  
11h50 - 12h15

## TARIFS

Les tarifs sont forfaitaires et s'appliquent à la séance (matin et/ou soir)

Tarif 1 : 0,71 €\*

Tarif 2 : 0,47 €\*

Tarif 3 : 0,38 €\*

# La restauration scolaire



La Ville de Montmorillon met à disposition des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques un **service de restauration scolaire** pour les déjeuners des lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La municipalité tient à ce que la pause déjeuner soit pour l'enfant un moment privilégié d'éducation au goût et de partage d'un moment convivial.

## Horaires de restauration



### Maternelle

de 11h30 à 13h30 (1 service)



### Élémentaire

de 11h45 à 13h45 (2 services)



## Tarifs

Depuis janvier 2022 la Ville de Montmorillon a pu établir une **nouvelle grille tarifaire** grâce à une aide de l'Etat garantie jusqu'en 2025 (mise en place du dispositif *cantine à 1 €*) permettant une économie d'1 € par repas en moyenne. Cette grille comprend 3 tarifs :

Tarif 1

2,50 €

Tarif 2

1,00 €


Tarif 3

0,95 €

Le tarif applicable est déterminé selon le quotient familial et le nombre d'enfants du foyer scolarisés dans les écoles primaires publiques de la commune.

Le calcul du quotient est effectué par les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il prend en compte les ressources des trois derniers mois des familles et la composition du foyer.

## La municipalité s'engage pour une alimentation durable et de qualité.

- 
- Lutte contre le gaspillage alimentaire via la sensibilisation des convives et la formation des agents
  - Poursuite des efforts pour atteindre : 20% de produits bio et 50% de produits de qualité locaux ou labellisés
  - 1 menu végétarien par semaine
  - Fin de l'utilisation de tout accessoire en matière plastique



# L'aide aux devoirs



Vous souhaitez que votre enfant puisse faire ses devoirs à l'école avant de rentrer à la maison ? La Ville de Montmorillon vous propose un dispositif d'étude surveillée et d'aide aux devoirs en mobilisant les lycéens des établissements de la ville.

## Un service gratuit

Cette activité vise à offrir à toutes les familles désireuses d'en bénéficier un service gratuit d'accompagnement à la réalisation des devoirs de leur(s) enfant(s). Elle s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire mis en place dans notre cité pour favoriser la mise en cohérence des actions éducatives.

Les lycéens recrutés accompagnent les enfants dans la réalisation de leurs devoirs, sachant bien sûr qu'en la matière seuls les parents sont pleinement responsables de la bonne exécution du travail donné par les professeurs des écoles.



## L'aide aux devoirs en 2022/2023

45 élèves inscrits

12 lycéens

84h / école

## À PROPOS !

Cette aide débutera au mois de novembre 2023 et se déroulera de 17h00 à 18h00, les lundis, mardis et jeudis dans l'enceinte des écoles élémentaires. Elle concernera les enfants accueillis en accueil périscolaire et devra faire l'objet d'une demande expresse des parents.

# Activités périscolaires en maternelle



La Ville de Montmorillon propose des **activités de découverte et d'éveil** pour les enfants de grandes sections de maternelle dans les écoles Saint-Nicolas et Ville-Basse.

Ces activités se déroulent une fois par semaine **le mardi de 16h30 à 17h15** pendant le temps d'accueil périscolaire et ce dès la rentrée scolaire.

Les deux activités choisies pour l'année scolaire 2022/2023 étaient :



Judo



Qi Gong

## À PROPOS !

À la rentrée 2023, ces activités périscolaires se dérouleront toujours sur la base du volontariat et les familles devront uniquement régler les frais d'accueil périscolaire.

**Inscription préalable** à ces activités par le biais du Portail Famille ou, à défaut, auprès du personnel de l'accueil périscolaire.

# Le Temps de la Ville : un temps de **découverte et d'éveil** pour les enfants en élémentaire

## Espace info

26 activités

21 intervenants

328 enfants

Participation de  
6 enfants de  
l'IME

17 430 heures  
d'activités  
en 2022/2023

68 600 € de  
budget (avec un  
reste à charge de  
34 600 € pour  
la commune)



**Depuis 1996**,  
la ville de Montmorillon  
s'est engagée à offrir aux enfants  
scolarisés en école élémentaire  
(publiques & privée) un panel d'**activités  
sportives, artistiques ou culturelles** en  
lien avec les acteurs  
locaux et en collaboration avec  
l'éducation nationale, puisque ces activités  
se déroulent sur un créneau horaire  
libéré par une réorganisation  
du temps scolaire.

**Toutes ces activités sont gratuites** et  
confiées à des intervenants  
qualifiés qui sont responsables  
des enfants.

## En pratique

Chaque année, 3 activités de 10 séances en moyenne chacune se déroulent en grande majorité à l'extérieur de l'école. La prise en charge des enfants et leur transport sont encadrés par un animateur référent.

**Les activités débuteront à compter  
du 6 novembre 2023, de 14h40 à 16h20,  
une fois par semaine pour chaque classe.**

Vous trouverez plus de détails sur les activités, les animateurs et l'organisation dans une plaquette dédiée qui vous sera transmise avant les vacances de la Toussaint.



# Parcours arts et culture à l'école



## La ville de Montmorillon souhaite faire de la culture une priorité.

Cet engagement se traduit notamment par la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle.

De l'école au lycée, les **parcours arts et culture à l'école** ont pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Éducation à l'art et par l'art, ces parcours s'appuient sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques proposés en partenariat étroit avec l'ensemble des établissements publics culturels du territoire.

### Exemples de projets réalisés dans nos écoles :

- Accueil de classes à la Médiathèque Prosper Mérimée, au MAHM et à la Préface (Cité des Métiers du Livre et de l'Écrit) ;
- Projet « Du geste et du son » en partenariat avec le Théâtre Auditorium de Poitiers Scène Nationale de Poitiers ;
- Actions dans les écoles dans le cadre des Rencontres Littéraires et venue d'auteurs jeunesse ;
- Soutien à la programmation des Jeunesses Musicales de France.
- Résidence artistique « Identité et territoire » proposée par l'artiste plasticienne Claire Tingaud en partenariat avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la DAAC du rectorat de Poitiers ;
- Prix des lecteurs dans les écoles de la ville en lien avec les Rencontres Littéraires 2023.

La réservation de la cantine et de l'accueil périscolaire ainsi que le paiement des prestations se font en ligne via le Portail Famille. Ce dernier est parfaitement sécurisé.

Vous recevrez de la Mairie, à l'issue de la procédure d'inscription, un lien vous permettant d'accéder au Portail Famille.

Vous pouvez également y accéder directement via le site internet [www.montmorillon.fr](http://www.montmorillon.fr)



Dans le cas où vous ne disposez pas d'un accès internet, il vous sera possible de régler par **chèque** ou en **espèces** auprès du service Affaires Scolaires en Mairie ou en matinée au restaurant scolaire André Rossignol (13, rue des Champs de Foire).



# Autres temps, autres accueils

La ville de Montmorillon subventionne de nombreuses associations qui proposent toute l'année diverses activités aux enfants. **RDV au Forum des Associations** qui se déroulera le dimanche 3 septembre 2023.



## Soutien à la scolarité : le dispositif CLAS

Sur sollicitation des enseignants et en lien avec les familles, la MJC, avec le soutien de la ville, met en place à travers le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) un soutien à la scolarité des élèves en élémentaire chaque jour après la classe. Cet accompagnement (qui s'inscrit dans une démarche spécifique de soutien à la parentalité) se déroule dans les locaux des écoles concernées.



## Accueil de loisirs



Pour le compte de la CCVG, la MJC accueille les enfants le mercredi après-midi (déjeuner possible) et pendant toutes les vacances scolaires.



**Opération  
Bons Vacances**

**100€ OFFERTS**  
pour les camps d'été  
de vos enfants, profitez-en !

La mairie de Montmorillon renforce son soutien financier et vous aide, aux côtés de la CCVG, à financer le camp d'été de votre enfant au CPA de Lathus. En complément des 50 € de la Communauté de communes, la Mairie contribue à hauteur de 50 € supplémentaires pour offrir aux citoyens bénéficiaires un bon vacances d'un total de 100 €.

**RDV sur [viennetgartepe.fr](http://viennetgartepe.fr) pour obtenir votre bon.** Retrouvez tous les camps d'été de Lathus sur [www.cpa-lathus.asso.fr](http://www.cpa-lathus.asso.fr).  
Des séjours pour les 6-9 ans, 10-13 ans et 14-17 ans.

# Modalités d'inscription



**L'école étant obligatoire dès l'âge de 3 ans, votre enfant doit rentrer à l'école en septembre de l'année de ses 3 ans.**

## **1 - Présentez-vous en Mairie avec les pièces suivantes :**

- Livret de Famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Un certificat de pré-inscription à l'école vous sera délivré par les services municipaux.

## **2 - Prenez RDV avec la direction de l'école souhaitée.**

Une commission municipale validera fin juin votre choix d'inscription en fonction de la carte scolaire de la Commune.

### **Pour le RDV à l'école, vous munir des documents suivants :**

- Certificat de pré-inscription délivré par la Mairie
- Livret de Famille
- Le carnet de santé à jour des vaccins.



### **Votre enfant change d'école ?**

- Demandez un certificat de radiation à son ancienne école
- Adressez-vous à l'accueil de la Mairie pour obtenir une autorisation d'inscription dans votre nouvelle école (maternelle ou élémentaire)
- Prenez RDV avec la direction de la nouvelle école.



## **Vous n'habitez pas Montmorillon et vous voulez scolariser votre enfant dans l'une de nos écoles?**

- Vous devez demander et avoir reçu un accord écrit du Maire de votre commune, puis celui du Maire de Montmorillon .

- Après obtention de l'accord définitif, vous devez finaliser l'inscription de votre enfant auprès de la direction de l'école.

## **Votre enfant aura 3 ans après le 31 décembre de l'année scolaire en cours ?**

### **Il pourra rentrer à l'école en janvier de l'année de ses 3 ans sous réserve :**

- D'avoir demandé et reçu un accord écrit des services de l'éducation nationale ([ienmo.ia86@ac-poitiers.fr](mailto:ienmo.ia86@ac-poitiers.fr)) qui s'assurent que les conditions d'accueil et les besoins spécifiques des tout-petits sont mis en œuvre pour les scolariser dans une classe de maternelle.

- De vous présenter en Mairie pour obtenir votre certificat de pré-inscription et prendre RDV avec la Directrice de l'école choisie pour finaliser son inscription.

# Associations des parents d'élèves

## Les APE Ville-Basse et Saint-Nicolas

Ce sont des associations de type loi de 1901 qui rassemblent des parents d'élèves de chaque groupe scolaire.

Elles récoltent des fonds par le biais d'actions menées durant l'année scolaire (marché de Noël, chocolats de Pâques, fête de l'École...).

### Pourquoi ?

Les sorties et activités organisées par l'école ainsi que du matériel pédagogique (sorties à la journée, voyages scolaires, spectacles, jeux, livres...) peuvent être financés en partie par les contributions des APE, en complément des subventions allouées par la mairie au foyer scolaire des écoles.



### Comment ?

En préparant des actions, des manifestations pour rendre les écoles maternelles et élémentaires encore plus vivantes, avec l'aide de tous les parents volontaires qui souhaitent accorder un peu de leur temps et leur soutien lors des diverses manifestations.

 **APE VILLE-BASSE** : [apevillebasse@gmail.com](mailto:apevillebasse@gmail.com)

 **APE SAINT-NICOLAS** : [apesaintnicolas@gmail.com](mailto:apesaintnicolas@gmail.com)

# L'éducation en chiffres dans les établissements publics du 1<sup>er</sup> degré\* à Montmorillon

**340**

élèves



**3**  
écoles

**15**

classes

**56,80 %**

d'une semaine passée à l'école est dédié aux temps périscolaires

**10 000 €**

de subvention

pour le foyer scolaire (voyages, projets d'écoles, animations, fournitures...)

**190 000 €**

de travaux

prévus en 2022 dans nos écoles et cantines

**30**

agents municipaux

(Atsem, agents de restauration, agents d'entretien...)

**2**

restaurants scolaires

**40 000**

repas servis à l'année

un budget de

**660 000 €**

**10 300 €**

pour l'équipement numérique

de toutes nos écoles

**2 000 €**

consacrés au soutien scolaire

# Contacts utiles

## ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-NICOLAS

Directrice Mme BILLOUIN

### Maternelle :

4, avenue de Provence  
86500 Montmorillon  
05 49 91 08 49  
*ce.0861184V@ac-poitiers.fr*

### Élémentaire :

6, avenue de Provence  
86500 Montmorillon  
05 49 91 26 35  
*ce.0861184V@ac-poitiers.fr*

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANDRÉ ROSSIGNOL

Directrice Mme GANACHAUD  
13, rue des Champs de Foire  
86500 Montmorillon  
05 49 91 03 57  
*ce.0860397P@ac-poitiers.fr*

## ÉCOLE MATERNELLE VILLE-BASSE

Directrice Mme GARAIO-VOYER  
28, rue Jules Ferry  
86500 Montmorillon  
05 49 91 08 95  
*ce.0860401U@ac-poitiers.fr*

## MAIRIE DE MONTMORILLON

Accueil  
15, rue du Four - BP 10026  
86501 Montmorillon Cedex  
05 49 91 13 99  
*accueil@ville-montmorillon.fr*

## AFFAIRES SCOLAIRES : VILLE DE MONTMORILLON

Alberto ABREU  
Responsable du Service  
Affaires Scolaires  
Mairie de Montmorillon  
05 49 91 13 99  
*affaires.scolaires@  
ville-montmorillon.fr*

## RESTAURANT SCOLAIRE SAINT-NICOLAS

05 49 91 05 41

## RESTAURANT SCOLAIRE ANDRÉ ROSSIGNOL

05 49 91 06 23

## CCAS DE MONTMORILLON (Centre Communal d'Action Sociale)

4, rue des Récollets  
86500 Montmorillon  
05 49 91 05 00  
*ccas@ville-montmorillon.fr*

## **INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

7, avenue de l'Europe -  
BP 60004  
86501 Montmorillon Cedex  
05 16 52 69 14  
*ienmo.ia86@ac-poitiers.fr*

.....

## **RASED MONTMORILLON RESEAU D'AIDES SPECIALISEES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTE**

24 rue Jules Ferry  
86500 Montmorillon  
05 49 48 57 76  
*reseau-ash-montmorillon.  
ia86@ac-poitiers.fr*

.....

## **MEDECINE SCOLAIRE**

Dr Marie-Sigolène DUCÉLLIER  
14, rue Carnot  
86500 Montmorillon  
05 49 91 39 12

.....

## **ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES**

### **APE VILLE BASSE**

*apevillebasse@gmail.com*

### **APE SAINT-NICOLAS**

*apesaintnicolas@gmail.com*

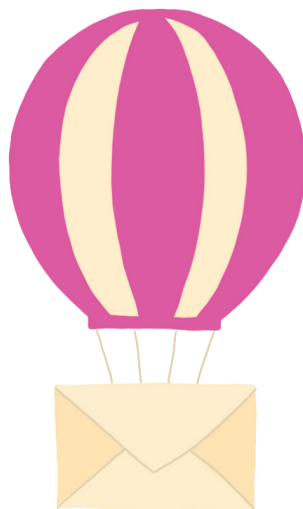
## **CRÈCHE ARC-EN-CIEL - CCVG (Communauté de Com- munes Vienne et Gartempe)**

Espace Enfance-jeunesse  
Simone Veil  
6 rue des Tennis  
86500 Montmorillon  
05 49 91 62 65  
*multi-accueil@ccvg86.fr*

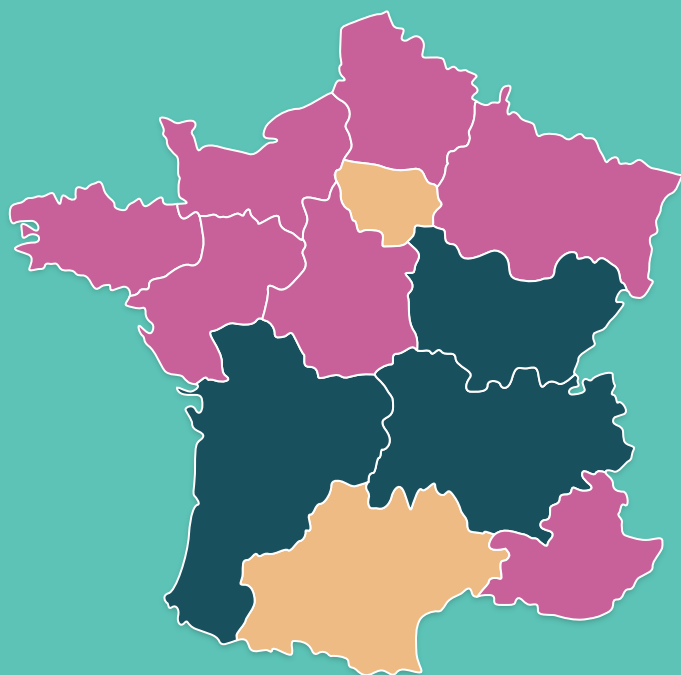
.....

## **ACCUEIL DE LOISIRS**

Co-Directrices :  
Diane-Sophie MARIIGNAN et  
Patricia CHIRON  
05 16 11 00 42  
*accueildeleisirs@mjcmont-  
morillon.fr*



# Calendrier scolaire 2023/2024



## Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

## Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

## Zone C

Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février 2024 au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février 2024 au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février 2024 au lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril 2024 au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril 2024 au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril 2024 au lundi 22 avril 2024
Vacances d'été		samedi 6 juillet 2024	

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.